

# P.V D'ASSEMBLEE EXTRA ORDINAIRE

**2DC**

*Société par Actions Simplifiée unipersonnelle*

*au Capital de 1 000 €*

*Siège social : 6 PLACE TONY GARNIER 94140 ALFORTVILLE*

*RCS CRETEIL 947 934 113*

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés le **03/06/2026**

Les associés de la SASU **2DC**, au capital de 1 000,00 Euros divisé en 100 actions sociales, dont le siège social est au **6 PLACE TONY GARNIER 94140 ALFORTVILLE**, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée accusé de réception, par le président.

- L'assemblée est présidée par **Madame DANILA DANIELA**, en qualité de Président de la société.
- Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.
- Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :
- Le président dépose sur le bureau les documents suivants :
  - Les statuts de la société
  - Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
  - Les feuilles de présence
- Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

- Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
- Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

**Première**

**Résolution**

---

La démission de la présidence **Madame DANILA DANIELA**, qui sera remplacé par **Monsieur BOURADA MOHAMED NAIM**, à compter du **03/06/2026**

- **Monsieur BOURADA MOHAMED NAIM**, reprend l'actif et le passif de la société, il est donné quitus à **Madame DANILA DANIELA**, à compter du **03/06/2026**

**Cette Résolution est adoptée à l'unanimité**

## DEUXIEME

## Résolution

---

- **Madame DANILA DANIELA**, propriétaire de 100 Actions cède et transfère au cessionnaire **Monsieur BOURADA MOHAMED NAIM**, à compter du **03/06/2026**

**Cette Résolution est adoptée à l'unanimité**

Elle est réalisée moyennant le prix total de 1 000.00 €,

## TROISIEME

## Résolution

---

**décide de passer de SAS au SASU à compter du 03/06/2026**

**Cette Résolution est adoptée à l'unanimité**

## QUATRIEME

## Résolution

---

MODIFICATION ET MISE A JOUR DES STATUTS

**Cette Résolution est adoptée à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et les associées

Madame DANILA DANIELA,  
Ancienne Président



Monsieur BOURADA MOHAMED NAIM  
Nouveau Président

